

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU MARDI 4 JUILLET 2023

OUVERTURE DE SEANCE A 18 h 15

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30
 Quorum : 16
 Nombre de membres effectivement présents : 19

	Excusé	Non excusé	Remplacé par
Mme Serre Françoise, représentante de collectivité de rattachement	X		
Mme Lacroix Sandy, représentante de la commune	X		
Mme Magry Christiane, représentante de la commune	X		
Mme Sanchez Chloé, personnalité qualifiée	X		
M. Mosquera Antonin, représentant des personnels enseignants		X	
Mme Longy Irmine, représentante des parents d'élèves	X		
Mme Nard Sabrina, représentante des parents d'élèves		X	
Mme Rasselet Mathilde, représentante des parents d'élèves		X	
Mme Planas Lucyle représentante des élèves	X		
M. Gire Alexis, représentant des élèves		X	
Mme Amlal Samia, représentante des élèves		X	

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- 1) Ouverture de la séance
 - Désignation du secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30.03.2023

- 2) Fonctionnement pédagogique et éducatif
 - Présentation du rapport annuel du chef d'établissement
 - Préparation de la rentrée 2023 : ajustements
 - Ventilation des IMP R 2023
 - Avis répartition Pactes R 2023
 - Organisation de la rentrée 2023-2024.
 - Manuels scolaires – distribution
 - Organisation des conseils de classe et rencontres parents professeurs
 - Autorisation de vacances dans le cadre de l'école ouverte.
 - Actes du conseil d'administration concernant les AED :
 - Autorisation :
 - ❖ de recruter,
 - ❖ de signer les contrats, les avenants et les recrutements de suppléants,
 - ❖ de renouveler les contrats

- 3) **Gestion financière**
 - Décisions budgétaires modificatives
 - Bilans financiers des voyages
 - Projets sorties et voyages

- 4) **Questions diverses**

Sur saisine des représentants du personnel d'éducation – liste divers

 - 1) Quelles sont les suites données aux débordements du vendredi 26 mai 2023 ?

Sur saisine du chef d'établissement

 - Convention d'occupation précaire
 - Convention Erasmus
 - Projets culturels – demande de financement région

I. DEROULE DE LA SEANCE

Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame JEAMMET, représentante des personnels enseignant, est désignée secrétaire de séance.

Votants : 16

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

☞ *arrivée à 18 h 40 de M. Courtois et M. Oger, représentants des élèves.*

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 sans modification.

Votants : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

II. FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

1. Présentation du rapport annuel du chef d'établissement

Monsieur le Proviseur indique que le rapport du chef d'établissement a été transmis le 28 juin 2023.

Sont annexés les bilans des équipes qui ont fourni ce dernier avant le 20 juin 2023 comme convenu (art R 421-41-3 du code de l'éducation qui indique que « le conseil pédagogique : assiste le chef d'établissement pour l'élaboration du rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement mentionné au 3° de l'article R 421-20) ». Il remercie toutes les équipes qui ont participé.

Remarques et commentaires :

M. Pinteau rappelle qu'une baisse démographique était notée en 6^{ème} lors de son arrivée en lycée et que cette baisse démographique commence à se faire sentir sur les effectifs en lycée. Nous ne savons pas encore s'il y aura 9 ou 10 classes de Seconde à la rentrée.

M. Pinteau présente les résultats au baccalauréat de nos 283 élèves de Terminale :

En terminale générale, 254 admis au 1^{er} tour (90 %) et 2 élèves refusés (0,7 %) qui étaient en décrochage scolaire. 26 élèves sont donc au rattrapage le 05 juillet 2023.

On note :

- 46 mention TB (18%) dont 12 félicitations de jury
- 58 mention B (23%)
- 75 mention AB (30%)

En terminale STMG, 50 admis sur 60 et 10 élèves au rattrapage le 05 juillet 2023.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Votants : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Proviseur évoque le rapport sur le moral de l'UNSS 2022/2023 qui a été transmis le 22 juin 2023.

Le conseil d'administration valide le rapport sur le moral de l'UNSS.

Votants : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

2. Année 2023-2024 : organisation des conseils de classe et des rencontres avec les parents

*Conseils de classe :

Monsieur le Proviseur indique qu'un bilan a été effectué lors du conseil des professeurs principaux de Terminale qui a eu lieu le 12 juin 2023.

Il est donc proposé que :

Les conseils de classe soient trimestriels.

Les 2nde et 1^{ère}, seuls des conseils de classe aient lieu – les professeurs de spécialités assisteront à ce conseil si ils ont plus d'un tiers de l'effectif de leur groupe dans la classe ou si ils le souhaitent. Dans le cas contraire, ils établiront un bilan écrit sur le groupe concerné qui sera transmis aux PP et à l'équipe de direction.

Pour les terminales, un conseil de spécialité aura lieu au 2^e trimestre afin de consolider les appréciations du 2^e trimestre pour Parcoursup. On veillera à la durée de ces conseils.

Pour un meilleur suivi et une cohérence dans les décisions, monsieur le Proviseur indique qu'il suivra l'ensemble des terminales et que madame la proviseure adjointe suivra les 2nde. Les 1^{ères} seront partagées.

Comme en 2022-2023, en terminale, il y aurait :

- un PP de tronc commun
- un PP de spécialité qui assurerait particulièrement le suivi du projet d'orientation

Le professeur référent aurait des élèves de différentes classes mais les suivrait en spécialités.

Le PP assurerait les préparations des conseils de classe du 1^{er} et dernier trimestre alors que les référents de spécialités assureraient la préparation du 2^e conseil de classe et de Parcoursup.

Remarques et commentaires :

Les parents d'élèves soulignent leurs difficultés à s'organiser afin d'assister au maximum de conseils de classe et notamment à s'adapter aux changements de date et aux conseils qui ont lieu le mercredi après-midi. Ils notent toutefois la pertinence de maintenir les cours plutôt que de positionner des conseils de classe en fin d'après-midi à partir de 16h.

Monsieur le Proviseur prend en compte les remarques et essaiera de communiquer le calendrier des conseils le plus tôt possible.

Cette organisation est soumise au vote:

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

*Rencontres parents-professeurs :

Monsieur le Proviseur rappelle que beaucoup de professeurs ont des échanges réguliers avec les parents soit lors de rendez-vous, soit par téléphone ou messagerie. Il est proposé que le dialogue et les échanges avec les parents soient organisés comme suit :

- ❖ Pour les 2nde :
 - rencontre suite à la rentrée par classe en septembre 2023
 - rencontre parents-professeurs après les conseils de classe du 1^{er} trimestre en décembre 2023
 - réunion d'informations sur les spécialités en février 2024 (avant les vacances pour permettre le choix des intentions pour le CC du 2^e trimestre)
- ❖ Pour les 1^{ère} :
 - rencontre parents-professeurs principaux et les professeurs de spécialités en novembre 2023 (après les vacances pour permettre un premier point)
 - Forum des spécialités en mars 2024, ouvert aux familles y compris de 2nde
 - rencontre parents-professeurs de spécialités après les conseils de classe du 2^e trimestre en mars-avril 2024

❖ Pour les Terminales :

- rencontre parents-professeurs principaux et les professeurs de spécialités après les conseils de classe du 1^{er} trimestre en janvier 2024.

Mme Gardarein rappelle qu'on avait envisagé d'annuler la réunion d'information sur les spécialités pour les Secondes, au bénéfice du Forum des spécialités. M le Proviseur répond qu'effectivement le forum peut être considéré comme une réunion d'information et que les modalités d'information seront à définir en début d'année.

Cette organisation est soumise au vote:

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

3. Préparation de la rentrée 2023 : ajustements

Les ajustements sont les suivants :

En seconde, 339 élèves sont affectés en 2GT au lycée pour dix divisions prévus, y compris des vœux 2,3 et 4. Il est à noter que nous disposons de 350 places (10 classes) et que le seuil pour la 10^e division est à 316. Il faut donc désormais attendre les inscriptions, mais il est possible que nous soyons sur une structure à 9 divisions en septembre.

Pour les 1eres, les ajustements portent sur certains groupes de spécialité (ouverture d'un groupe en maths, suppression d'un groupe en SES, HGGSP).

Les effectifs de la spécialité musique (5 demandes) n'ont pas permis son ouverture.

En STMG, il devrait y avoir deux classes à environ 30 élèves.

Pour les terminales, des ajustements sur les groupes de spé ont lieu notamment avec le moindre effectif que prévu en NSI.

Remarques et commentaires :

M. le Proviseur précise que sur les 339 élèves affectés en Seconde, il y a eu 16 démissions et que 30 réponses sont encore attendues. Les parents s'inquiètent des effectifs très élevés par classe dans le cas où il n'y aurait que 9 Secondes.

Il leur est répondu qu'effectivement le seuil de création d'une classe est à 35+1 en seconde comme sur les autres niveaux.

En 1^{ère} : 8 classes en générale et 2 en STMG

En Tle : 9 classes en générale et 2 en STMG

Mme Alaux indique qu'un élève n'a pas pu obtenir la doublette qu'il souhaitait en Terminale (NSI/Arts plastiques), il est le seul à avoir choisi cette doublette et le logiciel d'emploi du temps n'a pas permis de trouver une solution.

4. Ventilation des IMP R 2023

La dotation allouée cette année est de 11.5 IMP (soit 14 375 euros).

La répartition des IMP a été présentée en conseil pédagogique le 12 juin 2023.

Présentée pour avis, le conseil pédagogique n'a pas formulé de remarques.

Pour rappel, les dotations annuelles étaient les suivantes :

- 2018-2019 : 15
- 2019-2020 : 11.5
- 2020-2021 : 11.5
- 2021-2022 : 11.25
- 2022-2023 : 11,5
- 2023-2024 : 11,5

Par rapport à l'an dernier, on note :

- l'augmentation de l'IMP pour la mission référent international (de 0,25 à 0.5 et création d'une IMP charte ECHE à 0.25)
- l'augmentation de l'IMP pour la mission référent culture (de 0,625 à 1)
- l'augmentation de l'IMP mission éducative ciblée sur le décrochage – GPDS (de 0,5 à 1)
- la suppression de l'IMP pour les PAP (une unité PACTE y est consacrée)
- la suppression de l'IMP pour la mission de PP pour le CPE à demi-poste
- la suppression de l'IMP pour le suivi informatique en STMG

Commentaires :

ECHE est l'équivalent d'ERASMUS pour le Supérieur.

Le suivi informatique en STMG se fait comme ailleurs par l'intermédiaire de tickets transmis à l'informaticien de la région.

La mission de PP pour le CPE à mi-temps sera supprimée car un travail approfondi de suivi des absences doit être mené. En effet un travail déjà engagé par Mme Boyer fait apparaître une augmentation conséquente des absences cette année dès le 2^{ème} trimestre (taux d'absentéisme d'environ 10 % ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale). Cela n'est donc pas seulement dû à la tenue des EDS en mars ; cet absentéisme ne concerne d'ailleurs pas les seuls élèves de terminale. Mme Boyer rappelle les 4 seuls motifs d'absence considérés comme valables par le code de l'éducation et insiste sur le fait que trop de familles ne donnent pas suite aux demandes de justification des absences qui leur sont faites, ce qui est inquiétant. Les absences non recevables sont considérées comme injustifiées administrativement.

M Pinteau fait un rappel de la loi concernant l'obligation des parents de justifier l'absence de leur enfant.

Les parents d'élèves soulignent le fait que signaler deux fois l'absence (une 1^{ère} fois par téléphone, puis par le carnet de correspondance) est peu fonctionnelle pour les familles.

Mme Brenin explique qu'il s'agit d'un principe de sécurité : le téléphone pour prévenir par courtoisie, puis par écrit pour la légalité.

M. Pinteau précise que l'objectif sera de clarifier tout ceci à la rentrée avec les familles.

Afin de recentrer les élèves sur le travail l'an prochain, il est décidé que les élèves de Seconde seront placés en étude surveillée obligatoire le matin lorsqu'ils n'ont pas cours.

Cette répartition est soumise au vote pour avis

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

5. Ventilation de l'enveloppe des PACTES

Monsieur le Proviseur indique que l'enveloppe accordée à l'établissement est de 25 PACTES RCD et 1 PACTE élèves à besoin particulier.

Ces missions ont été présentées en conseil pédagogique le 12 juin 2023.

Tous les personnels ont également reçu l'infographie présentant le pacte.

Il a été demandé à chacun de se positionner car ces missions sont accordées sur la base du volontariat.

Après consultation, la répartition suivante peut être proposée :

24 pactes RCD et projets (suivi des élèves, projets, etc. comme le montre le tableau prévisionnel) :

- 1 pacte élèves à besoin particulier
- 1 pacte élèves décrocheurs GPDS

Commentaires :

M le Proviseur indique que deux professeurs ont accepté un pacte Remplacement de Courte Durée.

Cette répartition est soumise au vote pour avis :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

6. Organisation de la rentrée 2023

La prérentrée des enseignants aura lieu le vendredi 1^{er} septembre 2023.

Il est proposé l'organisation suivante pour la rentrée des élèves le lundi 4 septembre 2023 :

- Rentrée des élèves de 2^{nde} de 9 h 00 à 12 h 00 avec les PP et l'ensemble des équipes pédagogiques – pas de cours l'après-midi
- Rentrée des classes préparatoires à 9 h 00 avec début des cours
- Rentrée des BTS 1 à 9 h 00 et BTS 2 à 10 h 00 – pas de cours l'après-midi
- Rentrée des élèves de 1^{ère} à 13 h 00 et de Terminale à 14 h 00
- Début des cours pour tous les élèves, conformément à l'emploi du temps, le mardi 05/09 à 8 h 00
- Rencontre parents-professeurs en classe de 2^{nde} dans la semaine du 11 au 15 septembre. Les parents seront accueillis une salle par classe et les équipes pédagogiques viendront à leur rencontre.

Commentaires :

Des délégués de classe provisoires seront désignés dès le jour de la rentrée, le plus jeune et le plus âgé s'ils acceptent, sinon on remontera dans l'ordre des dates de naissance.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

7. Manuels scolaires et liste de fournitures

Les livres seront distribués durant la première semaine de cours selon un planning à définir.
Les fournitures seront données par chaque enseignant à la rentrée scolaire.

Monsieur le Proviseur remercie sincèrement madame Mirat Christelle, secrétaire de direction, qui assume cette lourde tâche alors que ce n'est pas dans ses missions. Elle le fait par gentillesse et pour que l'établissement fonctionne. Il rappelle que les manuels scolaires ne sont pas gérés par le secrétariat dans les établissements scolaires.

Remarques et commentaires :

Suite à une expérimentation voulue par la région, le nouveau manuel de mathématiques 1^{ère} en tronc commun ne sera que numérique. Mme Mouton, représentante des personnels enseignants, demande à M Cavitte, représentant de la région, s'il serait possible que la région finance quelques manuels papiers à mettre à disposition des élèves qui rencontreraient des difficultés (zone blanche ou défaut d'équipement informatique personnel). M Cavitte répond positivement à cette demande qui a déjà été accordée en lycée professionnel. Il souligne cependant le fait que la tendance générale sera d'aller vers le tout numérique pour les manuels scolaires dans les années à venir.

Mme Brenin, représentante des personnels administratifs et de santé, s'inquiète de savoir si les élèves devront avoir leur téléphone en classe pour pouvoir suivre le cours.

Mme Mouton répond que ce n'est pas nécessaire, les pages du manuel peuvent être vidéo-projetées.

Mme Faure-Beysserie, représentante des parents d'élèves, soulève le problème de l'équité des élèves face à l'accès internet, ainsi que la contradiction avec les préconisations pour les jeunes de ne pas être toujours sur les écrans.

M. Maurin, représentant des personnels enseignants, insiste sur l'intérêt des manuels papiers et pose la question du bien-fondé de l'usage des manuels numériques.

Mme Brenin attire notre attention sur le fait que les temps d'écran recommandés sont souvent déjà dépassés durant la présence au lycée. Elle met également en garde contre la fausse bonne idée d'équiper tous les élèves de tablette ou ordinateur, ce qui a eu des effets catastrophiques en collège.

8. Actes du conseil d'administration concernant les AED :

Autorisation :

- ❖ de recruter,
- ❖ de signer les contrats, les avenants et les recrutements de suppléants,
- ❖ de renouveler les contrats.

La dotation rectorale est de 12.5 ETP soit une enveloppe constante par rapport à l'an dernier. Monsieur le Proviseur indique que cette enveloppe est insuffisante, notamment en journée et il précise qu'il a demandé une meilleure gestion des heures dues par chaque AED non affectées pour permettre une meilleure adaptation. En effet, au 14 juin 2023, il restait plus de 2700 heures à faire. Après rectification et présence sur les semaines de permanences, chaque AED partira avec 20 h pour un mi-temps et 40 h pour un plein-temps.

De plus, monsieur le Proviseur indique qu'il a demandé aux CPE, en accord avec le rectorat, que les emplois du temps des AED soient en adéquation avec le code du travail. La journée de travail ne peut excéder 10 h, l'amplitude journalière est de 12 h et le repos doit être de 11 h.

Les emplois du temps actuels des AED ne satisfont pas à ces exigences.

En conséquence, les CPE ont retravaillé les emplois du temps en ce sens et il indique qu'il procédera aux recrutements et aux renouvellements en fonction des besoins du service pour couvrir chaque poste dans la légalité.

Monsieur le Proviseur indique que les AED ont reçu un courrier le 30 juin 2023 indiquant leur renouvellement et les conditions de ces dernières.

Remarques et commentaires :

Les 2700 h non réalisées correspondent à un volant réservé pour les remplacements or, elles n'ont pas été utilisées. Mme Bloyer, CPE, explique que des simulations ont été faites pour l'année prochaine pour rationaliser les emplois du temps et que tous les AED effectuent une ou deux nuits par semaine. Pour pourvoir les 12,5 ETP la répartition sera la suivante : 10 TP et 5 mi-temps (contre 11 TP et 3 mi-temps auparavant).

M. Maurin remarque que cette nouvelle répartition nous fait passer à 15 personnes.

M. le Proviseur explique qu'un AED arrive en fin de contrat (6 ans) et qu'il y a un départ volontaire. En conséquence, des recrutements seront faits, ils permettront un certain renouvellement et une meilleure parité de l'équipe qui était très masculine.

Il est à noter que tous les AED sont reconduits mais que certains passeront de temps plein à mi-temps ou inversement.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

III. GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

1. Décision budgétaires modificatives

Madame ROHR, adjointe gestionnaire, propose un prélèvement sur fonds de roulement pour un montant total de 63 000 € réparti comme suit :

- 4 500 € pour des projets pédagogiques divers
- 5 300 € pour l'achat d'ordinateurs compatibles avec Pronote pour la salle des Professeurs
- 10 000 € pour les fournitures administratives
- 40 000 € pour la viabilisation (électricité et gaz)
- 600 € pour les frais de réception
- 2 600 € pour l'achat d'ordinateurs compatibles avec Pronote pour la vie scolaire – COP- AS

Remarques et commentaires :

Mme Brenin demande si les quotas de photocopies pour les enseignants ont effectivement été mis place. M le proviseur répond que oui, mais que les demandes de rallonge justifiées ont été accordées, le but étant que toute l'équipe soit vigilante.

Mme Mouton fait remarquer que les dossiers d'inscriptions sont également très consommateurs de papiers. Mme Rohr indique qu'une évolution est prévue afin d'envoyer certains documents par mail, par exemple pour les bourses l'an prochain.

M. Cavitte annonce qu'un ajustement en trois fois sera fait pour augmenter la contribution de la Région au fond de roulement. Une somme supplémentaire est également prévue pour l'achat de matériel (matériel pour travailler en hauteur et matériel de physique).

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2. Bilan financier du voyage à Bruxelles

Le voyage à Bruxelles a été organisé du 12 au 15 avril 2023 pour un coût global de 18 336 € (45 participants et 3 accompagnateurs).

Les recettes familles s'élèvent à 17 595 €. La participation du lycée pour la prise en charge des accompagnateurs est de 1173€.

La région a versé une subvention de 4 800 €.

La PEEP a versé un don de 1 000 €.

Les familles ont quant à elles participé à hauteur de 391 € par enfant.

Le bilan financier fait apparaître un excédent de 6232 €.

Il convient donc de rembourser les familles à hauteur de 138.49 €.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

3. Séjour cohésion de groupe CPGE PCSI-PC

Il s'agit d'un projet de séjour de cohésion de groupe des étudiants de PCSI-PC qui aurait lieu le jeudi 14 et vendredi 15 septembre 2023.

Des cours seront assurés le matin et l'après-midi des activités sportives de cohésion (canoë, course d'orientation...).

Le projet est réalisé sur la base d'un effectif de 35 étudiants en PCSI + PC.

Le coût du projet est de 2 880 €.

Il sera financé par une participation des étudiants à hauteur de 63.60 € par personne.
Le lycée prend en charge la participation des accompagnateurs (254 €) ainsi que le forfait des activités sportives pour 400 €.

Remarques et commentaires :

Les parents demandent si ce séjour de cohésion est obligatoire. M Maurin répond qu'une aide financière est possible pour les familles si besoin mais que le but est que tout le monde parte. M Cavitte confirme que des aides de la Région sont possibles.

Votants : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

4. Bilan financier voyage en Slovénie

Un séjour en Slovénie a été organisé du 1^{er} au 6 juin pour 32 élèves et 2 accompagnateurs.

Le coût total du voyage s'élève à 15 842.90 €. Les familles ont été sollicitées à hauteur de 100 € par élève.

Le reste à charge est financé par une subvention ERASMUS pour un montant de 15 842.90 €.

Votants : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

5. Projet de séjour en Allemagne (Buchenbach) du 6 au 10 novembre 2023

Un séjour est proposé pour les élèves germanistes (16 élèves et 2 accompagnateurs) pour un montant total de 5 860 €.

En attente du montant de la subvention OFAJ qui devrait être allouée, le prix par famille est fixé à 325.50 €.

Il sera revu à la baisse dès que le montant définitif sera communiqué. La participation du lycée pour la prise en charge des frais accompagnateurs s'élève à 652 €.

Votants : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

IV. QUESTIONS DIVERSES

- **Sur saisine du chef d'établissement**

o **Convention d'occupation précaire**

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer une convention d'occupation précaire pour le logement de Madame Brenin Elodie, appelée à d'autres fonctions (conseillère technique auprès de monsieur l'inspecteur d'académie). Son poste est maintenu pour un an et elle devrait donc être remplacée par un emploi contractuel. En conséquence, le logement ne pourra pas être occupé.

Votants : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

o **Convention Erasmus 2023**

Monsieur le Proviseur indique que suite à la demande effectuée cette année, la subvention Erasmus accordée est de 23 886 euros. Une convention est nécessaire et doit être autorisée. Cette subvention correspond à 40 mobilités collectives et quelques mobilités individuelles de personnels. Elle a déjà permis la mobilité de 28 personnes en Slovénie du 1^{er} au 7 juin 2023.

Votants : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

○ **Projet culturel**

Mme Rohr demande des subventions pour un voyage à Paris dans le cadre d'un projet musique et danse (prolongement des classes CHAM et CHAD).

Atelier ouverture à la pratique artistique et chorale : demande de 2 716 € à la région et 1 564 € de la DRAAC

Atelier projet KOULI : 5 730 € dont 650 € financés par l'établissement.

Commentaires :

Mme Gardarein demande combien d'élèves sont concernés mais comme il s'agit d'un atelier qui sera proposé à la rentrée on ne peut pas savoir à l'avance.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

- Sur saisine des personnels enseignants et d'éducation :

La motion proposée par les enseignants, concernant la désorganisation du 3^{ème} trimestre en raison des EDS en mars, est lue par Mme Mouton. Les parents d'élèves font savoir qu'ils soutiennent cette motion et souhaitent être associés. La motion est mise en annexe.

- Information sur les évènements ayant eu lieu le 24 et 25 mai 2023

Cette information correspond à la question diverse des personnels enseignants : « Quelles sont les suites données aux débordements du vendredi 26 mai 2023 ? »

Monsieur le Proviseur indique que certains élèves ont manifesté leur soutien à l'équipe des AED et aux CPE car il aurait eu des mots violents à leur égard suite à un exercice incendie. Il regrette profondément que de tels débordements aient pu avoir lieu et que leur opinion se soit ainsi exprimée, dans la violence et les insultes. Il a pu rappeler aux AED que si il avait eu des propos violents, ces derniers pouvaient venir le voir et exprimer leur ressenti. Il indique que ses propos, et la violence interprétée, faisait suite à un exercice incendie ayant eu lieu le 24 mai 2023 :

- Non signalement d'une dizaine de prépa internes qui sont sortis à la fête foraine jusqu'à 21 h 20
- Organisation d'une manifestation dans l'enceinte du lycée qui n'a pas été autorisée (l'équipe de direction apprend cette représentation théâtrale lors de l'exercice)
- Propos tenus sur l'exercice et non respect du protocole par les personnels
- Décompte des absents erroné.

Il rappelle que la première mission d'un chef d'établissement est de mettre en place de tels protocoles afin que chacun connaisse ses missions et soit prêt, qu'un exercice incendie doit être effectué avec sérieux.

Les entretiens menés avec les deux personnels dès le lendemain n'ont pas fait état de leur ressenti. Par contre a été, pour la première fois, signalé le ressenti des élèves concernant le passage d'un chien policier dans les dortoirs de l'internat. Ce dernier a été diligenté suite aux déclarations d'un père d'élève, ancien interne, qui indiquait que son fils avait commencé à consommer à l'internat. Ce ressenti des élèves n'a pas été communiqué et les explications nécessaires n'ont pu être données.

Concernant les faits du 25 et 26 mai, monsieur le Proviseur se doit ici d'en parler et espère que la reprise du dialogue sera une priorité pour l'année à venir. Le mécontentement et les tensions signalées ne sont jamais parvenus à la direction, aucun retour en ce sens n'a été effectué.

Il regrette également que la proposition de recevoir une délégation dès le 25 mai 2023 n'ait pas été acceptée.

La violence des propos et l'attitude de certains élèves sont incompréhensibles. Se basant sur des rumeurs, une foule d'élèves s'est déchainée. Cela doit nous faire tous réfléchir.

Il indique également que des conseils de discipline départementaux ont été demandés et que des conseils de discipline en interne vont avoir lieu pour des personnes clairement identifiées.

Pour l'année 2023-2024, dès le 1^{er} jour, chaque classe désignera un délégué provisoire.

De plus le CVL et l'assemblée des délégués seront désormais réunis par la direction pour permettre des échanges directs.

Enfin, comme indiqué dans le rapport, ensemble, avec tous les personnels, nous réfléchirons à une meilleure communication pour que le ressenti de chacun (y compris des élèves) puissent être pris en compte.

Monsieur le proviseur indique qu'une plainte a été déposée. L'instruction est en cours par la justice.

De plus il indique que trois demandes de saisine de conseil de discipline départemental ont été effectuées car les motifs de saisine mettaient en avant les invectives vis-à-vis du proviseur et qu'il semblait donc normal que les faits soient évalués par des personnes extérieures. Les motifs sont les suivants :

- Organisation et participation à un mouvement mettant en danger la sécurité de personnels

- Injures et propos tenus par un élève envers un professeur lors d'une manifestation à l'intérieur de l'établissement
- Met en danger la sécurité d'élèves et de personnels en ouvrant une porte

Ces demandes ont été effectuées et il appartient désormais à monsieur l'inspecteur d'académie d'en estimer l'opportunité. Enfin, monsieur le proviseur indique que deux conseils de disciplines auront lieu dans l'établissement car il n'est pas directement partie dans les événements :

- Attitude d'un élève en classe refusant les consignes et perturbant le cours
- Mise en danger de la sécurité des biens et des personnes en déclenchant le système d'alarme le 25/05/2023

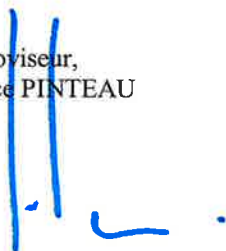
Remarques et commentaires :

Mme Mouton fait remarquer que des élèves absents aux cours de spécialité au troisième trimestre étaient présents aux réunions du CVL et dans les manifestations, et se permettaient d'envoyer des messages (rédigés de façon expéditive) aux enseignants pour qu'ils aillent signer leur fiche de grand oral au secrétariat, au lieu de se présenter à eux. Il est convenu qu'il faudra revoir avec les élèves la façon de s'exprimer dans les mails, et les usages de communication avec les numériques.

M le Proviseur précise que l'internat n'est pas un hôtel et qu'un élève absent en cours devra rentrer chez lui. Une proposition d'évolution du règlement de l'internat sera faite en ce sens. Mme Alaux ajoute qu'une charte simplifiée sera rédigée pour une meilleure connaissance de tous du règlement intérieur.

La séance est levée à 21 h 20.

Le Proviseur,
Fabrice PINTEAU



La secrétaire de séance,
Valérie JEAMMET



Motion dénonçant la désorganisation des apprentissages suites à la mise en place des
épreuves de spécialités au mois de mars 2023

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation élus au Conseil d'Administration du lycée Edmond Perrier de Tulle tiennent à alerter le conseil d'administration sur les conséquences de la réforme du baccalauréat sur l'apprentissage des élèves qui nous sont confiés.

En effet, les épreuves de spécialités (EDS) se sont tenues en mars, pour la première fois depuis la réforme du lycée et cette nouvelle planification a soulevé de nombreux problèmes dans l'organisation des apprentissages tous niveaux confondus.

En classe de terminale, la tenue des épreuves en mars est source de davantage de pression pour les élèves qui se voient formés dans l'urgence puis évalués, sans réel droit à l'erreur. En un semestre, tous les élèves de terminale doivent acquérir les différentes capacités exigibles pour l'épreuve. Certains ont besoin de davantage de temps. Nous observons également une rupture d'égalité avec des épreuves qui se tiennent sur deux jours pour onze spécialités différentes présentes au lycée. Dans un même groupe de spécialité, deux élèves peuvent être amenés à composer sur des sujets différents. Les deux sujets respectent parfaitement le bulletin officiel, mais il n'est pas aisé d'élaborer des sujets de difficultés équivalentes.

Enfin, et surtout, les élèves, ayant passé leurs épreuves de spécialités en mars et les dossiers Parcoursup étant finalisés, se sont contentés du minimum au troisième trimestre. L'attention en classe a décliné pour beaucoup et le travail personnel a été réduit voire insignifiant. De plus, beaucoup d'élèves ont été absents ou ont choisi leur cours sans motif valable, y compris juste avant les EDS. Cela compromet les acquis indispensables pour l'enseignement supérieur.

En classe de seconde et de première, la banalisation des journées pour le bon déroulement des épreuves, puis les absences perlées des collègues correcteurs des EDS (quatre demis journées allouées par ailleurs indispensables à la réalisation de ces missions,) ou des épreuves pratiques ont également démobilisé les élèves qui se retrouvaient avec des emplois du temps inconfortables voire extrêmement allégés.

Un courrier a été envoyé à Mme La Rectrice afin de lui faire part de nos inquiétudes et nous espérons une évolution concertée des modalités du baccalauréat afin de mobiliser nos élèves sur la totalité du temps scolaire.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation
Lycée Edmond Perrier - Tulle

